

Convention collective des Salariés des Établissements Privés (CC SEP 2015)

Paris, le 8 juillet 2015

Objet : Signature de la Convention collective des salariés des établissements privés

Une nouvelle Convention collective des salariés des établissements privés vient d'être signée (CC SEP 2015).

La représentation majoritaire des organisations syndicales signataires et le Collège employeur donnent à ce texte conventionnel toute sa validité.

Cette convention collective prend pleinement effet au **1^{er} septembre 2015**.

Les organisations syndicales signataires et le Collège employeur se félicitent de cet accord qui clôt une longue période de difficultés, d'inquiétudes et d'incertitudes pour l'ensemble des salariés et des employeurs.

Depuis quelques mois, les relations sociales se sont apaisées ; elles ont permis un dialogue de qualité.

Un accord sur le droit syndical et le dialogue social a été signé concomitamment.

Nous en espérons tous la poursuite et le renforcement de ce dialogue social renouvelé.

